



## DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **17 décembre 2015** à **18 heures 30**,  
le Conseil Municipal de la **Commune de CERCIER**,  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous  
la Présidence de Monsieur Jean-Michel COMBET, Maire.

Nombre de	
- Conseillers en exercice	15
- présents ou représentés	15
- absents	---
- suffrages exprimés	15
* <i>pour</i>	15
* <i>contre</i>	---
* <i>abstentions</i>	---

**Présents ou représentés** : Jean-Michel COMBET,  
Marie-Laure MOSSIERE, Joachim LACROIX, Sylvie DAVOINE,  
Christine LEDESMA, Yves COTTAREL, Myriam BOCQUET,  
Bernard MASSONNET, Patrice PRIMAULT, Sylvain BLONDON,  
Anne BERGUER, Stéphanie SOUDAN (*procuration*),  
Sébastien CALMUS, Jean-François SCHULER,  
Christophe PAN (*procuration*).

**Absents** : ---

<b>Salle Polyvalente</b>
<b>Tarifs de location</b>

*Cette délibération annule et remplace  
la délibération n° 2015/10/01 du 29 octobre 2015.*

Monsieur le Maire expose aux Membres du Conseil Municipal qu'il  
y a lieu d'actualiser les tarifs de location de la Salle Polyvalente.

**Le Conseil Municipal,**  
**Après en avoir délibéré,**

- **décide** d'actualiser les tarifs de location de la Salle Polyvalente  
(détail en annexe) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Pour Copie Conforme,**  
**Le Maire**

Date de Convocation
10 décembre 2015

Date de Publication
31 décembre 2015

Date de Transmission
31 décembre 2015

# TARIFS DE LOCATION

## de la Salle Polyvalente

### COMMUNE

Nature de la location	Location	Acompte	Solde
Vin d'Honneur/Goûter enfants <sup>(1)</sup>	158.00	47.40	110.60
Verre de l'amitié (réception suivant les obsèques)	gratuit	-----	-----
Repas Privé <sup>(1)</sup>	210.00	63.00	147.00
Repas de Mariage <sup>(1)</sup>	315.00	94.50	220.50
Réveillons privés (Noël et Saint-Sylvestre) <sup>(3)</sup>	420.00	126.00	294.00
Manifestations commerciales (à la journée)	231.00	69.30	161.70
Réunions privées (à l'heure)	16.00	-----	-----
Associations :			
- réunion	1 gratuité par an 16.00 p/réunion	-----	-----
- réunion suivie d'un repas/buffet	32.00	-----	-----
- manifestation avec profit <sup>(1) (2)</sup>	210.00	63.00	147.00

### EXTERIEURS A LA COMMUNE

Nature de la location	Location	Acompte	Solde
Vin d'Honneur/Goûter enfants <sup>(1)</sup>	315.00	94.50	220.50
Verre de l'amitié (réception suivant les obsèques)	gratuit	-----	-----
Repas Privé <sup>(1)</sup>	420.00	126.00	294.00
Repas de Mariage <sup>(1)</sup>	546.00	163.80	382.20
Réveillons privés (Noël et Saint-Sylvestre) <sup>(3)</sup>	630.00	189.00	441.00
Manifestations commerciales (à la journée)	452.00	135.60	316.40
Réunions privées (à l'heure)	21.00	-----	-----
Réunions par des institutionnels	gratuit	-----	-----
Associations :			
- réunion <sup>(4)</sup>	21.00 p/réunion	-----	-----
- réunion suivie d'un repas/buffet	53.00	-----	-----
- manifestation avec profit <sup>(1)</sup>	368.00	110.40	257.60
Partis politiques (périodes électorales)	gratuit	-----	-----
Partis politiques (hors périodes électorales)	21.00	-----	-----

<sup>(1)</sup> la location s'entend du samedi au dimanche (les horaires seront définis avec le Responsable de la Salle).

<sup>(2)</sup> exception faite pour l'Association des Parents d'Elèves (APE) de CERCIER.

<sup>(3)</sup> pour Noël, la location s'entend du 24 décembre au 25 décembre (les horaires seront définis avec le Responsable de la Salle),

pour la Saint-Sylvestre, la location s'entend du 31 décembre au 1<sup>er</sup> janvier (les horaires seront définis avec le Responsable de la Salle)

<sup>(4)</sup> exception faite pour l'Aide à Domicile en Milieu Rural (ADMR).

Seront exigés pour toute location :

- un acompte de réservation (30 % du tarif de location) encaissé à réception (exception faite pour les réunions),
- une caution de 800 euros pour la location des locaux. Un chèque devra être déposé en garantie des dommages éventuels (vols, détériorations, ...) et il sera conservé 8 jours après la remise des clés. Si aucun dégât n'a été constaté, il sera alors détruit. Sinon, le chèque de caution sera encaissé dans l'attente de l'acquittement, par l'organisateur, de la totalité des factures correspondantes (établies par des entreprises) aux éventuels dommages, dégradations et/ou pertes de matériels. La caution sera alors remboursée à l'organisateur ;
- une caution de 400 euros pour le nettoyage des locaux. Un chèque devra être déposé en garantie et sera

restitué suite à l'état des lieux de sortie.

**Pour Copie Conforme,**  
**LE MAIRE**